

BUREAU DELIBERATION N° B - 2020 - 006

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2020

Nombre de Membres

En exercice : 29

Titulaires présents : 27

Date de convocation :

04/12/2020

Date d'affichage :

16/12/2020

Votants :	27	Pour :	27	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt, le huit octobre, à dix-huit heures trente, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au pôle d'Arinthod, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BLASER Michel ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CASSABOIS Yannick ; CHATOT Patrick ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DUBOCAGE Françoise ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; LONG Grégoire ; MOREL Denis ; PIETRIGA Guy ; PROST Philippe ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; ROUX Nathalie ; SCHAEFFER Catherine ; STEYAERT Frank.

Excusés : DALLOZ Jean-Charles ; MOREL-BAILLY Hélène

Objet : attribution du marché titres-restaurant

Le bureau,

Vu la délibération en date du 12 mars 2020 portant mise en place des titres restaurants pour les agents de Terre d'Emeraude Communauté.

Considérant la procédure d'appel d'offre lancée le 25/10/2020 portant sur un marché à conclure dont les principales caractéristiques peuvent être résumées comme suit :

Fourniture, conditionnement et livraison de Titres Restaurant pour Terre d'Emeraude Communauté

- Lieux d'exécution : Les 4 pôles administratifs de Terre d'Emeraude Communauté
- Marché conclu pour une période initiale de 12 (douze) mois. A l'issue de cette période initiale, il pourra être reconduit tacitement 3 (trois) fois pour une période de 12 (douze) mois, sans que sa durée totale de puisse dépasser 48 (quarante-huit) mois.
- Début des prestations : 1er janvier 2021.
- Estimation du marché 26700 titres par an.

Considérant la compétence de la CAO pour attribuer ce marché.

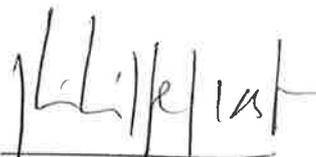
DECIDE

DE CHARGER Monsieur le Président de signer le marché public avec le titulaire retenu à l'issue de la Commission d'appel d'offres.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout acte relatif à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les
membres présents.

Pour extrait conforme,


Le Président

